



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 6 novembre 2017

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Henri GRIMONET

Membres présents

BARDON Benjamin

CHEVALIER Annick

DURET Sylvain

GRIMONET Henri

LEGER Luc

MERCY Paul

NOEL- LARDIN Patrick

POUPENEY Annick

RENAUDIN Géraud

SENFT Catherine

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

EMINET Bernard Paul – pouvoir à Henri GRIMONET

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Annick CHEVALIER

Ordre du jour

- Délibération de délégation de la maîtrise d'ouvrage au SDES « Cœur de Village »
- Délibération pour modification des statuts de la C.C.L.A pour la compétence « assainissement »
- Délibération pour modification des statuts de la C.C.L.A pour la compétence « voirie »
- Délibération pour subventions aux associations
- Délibération pour acceptations du règlement des ports communaux
- Délibération pour tarif des ports communaux
- Questions diverses

Début de la séance à 20h10

Approbation du CR du 2 octobre 2017

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

1 – Délibération de délégation de la maîtrise d'ouvrage au SDES « Cœur de Village »

Le projet « Cœur de village » comporte dans son volet technique une partie enfouissement de réseaux secs.

M. Henri GRIMONET, expose les grandes lignes du projet.

Lors de la réunion du 19 octobre avec le cabinet de maîtrise d'œuvre WILLEM DEN et HENGST Associés nous avons convoqué une technicienne du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) afin d'étudier le coût de l'enfouissement ENEDIS et France Télécom, sur la place du village. Afin de déléguer la maîtrise d'ouvrage et donc d'obtenir une subvention sur ces travaux nous devons prendre une délibération.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 – Délibération pour modification des statuts de la C.C.L.A pour compétence « assainissement »

Mme le Maire présente les modifications importantes des statuts de la CCLA.

La loi NOTRe concernant l'attribution de la DGF bonifiée est maintenant conditionnée à l'exercice minima de 9 compétences dans une liste de 12 identifiées à l'article L5214-23-1 du code générale des collectivités.

Si cette situation ne s'appliquait pas pour la CCLA, elle perdrait la bonification actuellement perçue d'environ 80 000€.

En conséquence, concernant la compétence « assainissement » suite au modifications introduites par la loi NOTRe à l'article L.5214-16, cette compétence est désormais considérée comme globale et non divisible, et s'y ajoute la compétence des eaux pluviales en zone U.

La communauté de commune sera à compter du 1^{er} janvier 2018, compétente en matière « d'assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales urbaines »

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 – Délibération pour modification des statuts de la C.C.L.A pour compétence « voirie »

Concernant la voirie, il est utile de rappeler que la CCLA est compétente pour la gestion des zones d'activités économiques et qu'elle a notamment en charge l'aménagement et l'entretien des zones artisanales dites du « Goutier » sur Novalaise et Nances, du « Désert » à Gerbaix et de « La Gagère » à St alban de Montbel. En compétence optionnelle, est désormais intégrée la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » A cet effet, un article 5.2.7 est ajouté au chapitre 5.2 des statuts de la CCLA.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 – Délibération pour subventions aux associations

Les associations n'ayant pas déposé leurs demandes de subvention avec mentions des personnes concernées, la délibération est reportée au prochain conseil du 4 décembre 2017.

La commune accorde une subvention de 50€ par enfant soit 2 100[€] pour 42 enfants à la « Tirelire ses Saint Albambins »

5 – Délibération pour acceptation du règlement des ports communaux

Le présent règlement ayant pour objet de tenir compte de nombreuses demandes des habitants de St Alban de Montbel non satisfaites, il a fait l'objet d'une refonte juridique et sur le principe général d'usage.

M.Luc LEGER expose les modifications apportées mais néanmoins quelques paragraphes sont à reprendre et seront donc repropoés au prochain conseil du 4 décembre 2017.

6 – Délibération pour tarifs des ports communaux

Dans le cadre de la politique de valorisation et de protection des rives du Lac d'Aiguebelette, la commune a rénové le ponton du port du Sougey, offrant ainsi 19 places de stationnement en harmonie avec la législation en place pour le lac d'Aiguebelette.

Ainsi la commune vient d'établir une nouvelle grille de tarification :

- Port du Sougey :

➤ Tarif 2017 sur anneau:

- Résidence principale **90€**
- Résidence secondaire **110€**
- Hors commune **150€**

Tarif 2017 embarcations au sol :

- Résidence principale **60€**
- Résidence secondaire **70€**
- Hors commune **90€**

- Port de la Vigne :

➤ Tarif 2017 :

- Résidence principale **70€**
- Résidence secondaire **80€**
- Hors commune **100€**

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

7 – Questions diverses

M. Sylvain DURET, présente le projet scolaire de la « Tirelire des Saint Albambins » qui a pour objet de promouvoir les activités scolaires des enfants.

Pour cette année en cours, ce sera principalement le projet de ski de fond pour les cycles 2 (du CP au CM2). Ce projet se déroulera en période 3 sur les mois de janvier et février 2018. Une dizaine de sorties sont budgétisées mais variera en fonction de l'enneigement. Le coût total sera d'environ 6 120€. D'autres projets sont prévus pour les autres classes, visite pour les maternelles de la ferme pédagogique de Reinach, 728€, (bus + ateliers)

En cycle 2, ce sera un retour en arrière avec la visite de l'écomusée de la Combe de Savoie, coût 643€ (bus + ateliers)

Julian BOUTIN, musicien du quatuor BELLA est venu présenter la « Balade à Béla », projet de territoire qui permet à chaque classe d'apprendre le chant de groupe et en fin de cycle de donner un concert dans certaine commune, pour un coût important, 800€, pour l'instant aucune décision n'est prise.

Le 3 novembre dernier un tract anonyme concernant « Cœur de Village » a été diffusé par mail auprès de certains St Albanais.

Mme le Maire à tenu à s'adresser à son Conseil Municipal (Voir PDF annexé)

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 4 décembre 2017 à 20h

Fin du conseil municipal à : 22h

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

Henri GRIMONET

Secrétaire de séance

